

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 24 novembre 2020, de 19 h à 22 h, en mode visioconférence, conformément au décret no 1039-2020 du gouvernement du Québec, et à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Tania Bolduc
Gabrielle Brisebois
Nadine Demers
Mélanie Desrosiers
Marie-Andrée Gilbert
Caroline Jean
Hayette Laouari
Annie-Alexandra Lavoie
Catherine Lemelin
Ann O'Farrell
Caroline Rouleau
Brigitte Talbot

Messieurs Jean Bernatchez
Richard Pierre
Karl-Anthony Turgeon

Sont également présents :

Messieurs Jean-Marc Jean, directeur général
Pierre Côté, secrétaire général
Nicolas Turcotte, personnel d'encadrement sans droit de vote

1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, Mme Hayette Laouari, présidente, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les remercie de leur implication.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nadine Demers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

CA-CSSCS-20-11-24-01

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 24 novembre 2020, à 19 h
en visioconférence

ORDRE DU JOUR
PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 1.- VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 10 OCTOBRE 2020
- 4.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
- 5.- DOSSIERS PRIORITAIRES
 - 5.1- Assermentation de M. Richard Pierre, administrateur membre de la communauté
 - 5.2- Dépôt des états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud par Mme Carolyne Thériault, Associée en certification Mallette S.E.N.C.R.L.
 - 5.3- Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2019-2020
 - 5.4- Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
 - 5.5- Approbation des projets de travaux de maintien de bâtiment, d'ajout d'espace, de remplacement de bâtiment et de démolition (SRM)
 - 5.6- Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
 - 5.7- Projet de calendrier scolaire 2021-2022 – Secteur des jeunes
 - 5.8- Projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2021-2022 – 2022-2023 – 2023-2024 – Écoles sous surveillance*
 - 5.9- État des taxes qui restent dues par les propriétaires
 - 5.10- Critères d'inscription des élèves en lien avec la *Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur des jeunes)* – Résultat de la consultation menée au comité de parents
 - 5.11- Planification annuelle du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
- 6.- RAPPORT DES COMITÉS
 - 6.1- Comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.2- Comité de vérification
 - 6.3- Comité des ressources humaines
 - 6.4- Comité consultatif du transport des élèves
- 7.- INFORMATIONS
 - 7.1 Formation des membres du conseil d'administration (ÉNAF)
- 8.- SUJETS DIVERS
- 9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté.-

3.- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 10 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé;

CA-CSSCS-20-11-24-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 10 novembre 2020;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 10 novembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.-

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Ève Joncas-David dénonce le manque de reconnaissance pour le personnel de soutien œuvrant dans les services de garde et l'ajout des trois journées pédagogiques supplémentaires au calendrier scolaire 2020-2021 – Secteur des jeunes par le Ministère.

5.- DOSSIERS PRIORITAIRES

5.1- Assermentation de M. Richard Pierre, administrateur membre de la communauté

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, procède à l'assermentation de M. Richard Pierre, nouveau membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

Je, Richard Pierre, domicilié au 57, chemin Lamartine Ouest, L'Islet (Québec) GOR 1X0, *administrateur siégeant à titre de membre de la communauté*, prête le serment de remplir fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

5.2- Dépôt des états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud par Mme Carolyne Thériault, Associée en certification Mallette S.E.N.C.R.L.

Mme Carolyne Thériault, Associée en certification de la firme Mallette s.e.n.c.r.l., présente les états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le directeur général doit soumettre les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant produit par Mallette S.E.N.C.R.L. au conseil d'administration, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'avis public rédigé par le secrétaire général informant de la date, de l'heure et du lieu de la séance où seront déposés les états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, publié quinze (15) jours précédant cette séance;

ATTENDU QU'un résumé des états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été publié le 4 novembre 2020, conformément à l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la présentation des états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud en séance publique.

CA-CSSCS-20-11-24-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER, à titre de dépôt, les états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et le rapport de l'auditeur indépendant produit par Mallette S.E.N.C.R.L.;

QUE Mme Carolyn Thériault, Associée en certification Mallette S.E.N.C.R.L. transmette à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation, les états financiers 2019-2020 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud accompagnés de son rapport dans la forme qu'elle détermine;

QUE ces documents fassent partie de la présente résolution comme s'ils étaient cités tout au long;

Adopté.-

5.3- Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2019-2020

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, accompagné de tous les cadres de service du CSSCS, présente le rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU les articles 175.1, 220, 220.1, 220.2 et 275.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE tout centre de services scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son *Plan d'engagement vers la réussite* et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

ATTENDU l'avis public annonçant la séance publique d'information à la population laquelle a eu lieu à la séance ordinaire publique du conseil d'administration du 24 novembre 2020;

ATTENDU QUE le rapport annuel rend compte également au Ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du PEVR établis;

ATTENDU la présentation aux membres du conseil d'administration ainsi qu'à la population.

CA-CSSCS-20-11-24-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Karl-Anthony Turgeon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER le *Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2019-2020* tel que déposé et versé aux archives sous le numéro de résolution no CA-CSSCS-20-11-24-04;

DE TRANSMETTRE un exemplaire du *Rapport annuel du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2019-2020* à monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et d'en déposer un exemplaire à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Adopté.-

5.4- Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* qui a été adoptée le 8 février 2020;

ATTENDU QUE l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* accorde au conseil d'administration le pouvoir de déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs;

ATTENDU l'adoption du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs du conseil des commissaires* par les membres du conseil des commissaires, résolution n° CC-11-05-24-03, lors de la séance du 25 mai 2011, amendée le 25 septembre 2012 par la résolution n° CC-12-09-25-06, amendée le 30 juin 2015 par la résolution n° CC-15-06-30-10;

ATTENDU l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

CA-CSSCS-20-11-24-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Catherine Lemelin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

D'ABROGER la résolution n° CC-15-06-30-10 et que mention en soit faite au livre des délibérations;

QUE le document *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* fasse partie de la présente résolution comme s'il était cité tout au long.

Adopté.-

5.5- Approbation des projets de travaux de maintien des bâtiments, d'ajout d'espace, de remplacement de bâtiment et de démolition (SRM)

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit approuver annuellement la liste des projets à caractère physique (travaux de construction) selon le *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a déposé ses projets auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir le financement nécessaire par le biais des mesures d'investissement ci-dessous :

- Mesure 50510 – Ajout d'espace;
- Mesure 50620 – Maintien d'actifs immobiliers;
- Mesure 50630 – Remplacement de bâtiments, démolition de bâtiments ou travaux majeurs de réfection.

ATTENDU QUE les projets annexés à la présente résolution ont été déposés au ministère de l'Éducation pour approbation le 30 octobre 2020;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation demande que les projets déposés dans le cadre des mesures ci-dessus soient appuyés par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, a présenté les projets inscrits à ladite annexe au conseil d'administration.

CA-CSSCS-20-11-24-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les projets annexés à la présente résolution soient approuvés par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

QUE le conseil d'administration autorise monsieur Hugo Morin, directeur du Service des ressources matérielles, et madame Johannie Bélanger, coordonnatrice au Service des ressources matérielles à assurer la réalisation et le suivi des projets auprès du ministère de l'Éducation;

QUE le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Hugo Morin, soit autorisé à signer tous les documents contractuels relatifs à ces projets.

QUE ladite annexe fasse partie de la présente résolution comme si elle était citée tout au long.

Adopté.-

5.6- Décision d'assujettissement à la tarification rétrospective de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

Le directeur des ressources humaines, M. Nicolas Turcotte, présente le dossier de la tarification rétrospective de la CNESST.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud est assujetti au régime de tarification rétrospective à la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail* (CNESST) depuis le 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit déterminer la limite par lésion et en informer la CNESST avant le 15 décembre de l'année courante;

ATTENDU l'analyse de situation et la proposition de la firme Gestion dossier santé et sécurité (GDSS).

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Desrosiers et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud choisisse, pour l'année de tarification 2021, une limite par lésion équivalant à une fois et demie le salaire maximum annuel assurable.

Adopté.-

CA-CSSCS-20-11-24-07

5.7- Projet de calendrier scolaire 2021-2022 – Secteur des jeunes

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente le projet de calendrier scolaire 2021-2022 – Secteur des jeunes.

5.8- Projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2021-2022 – 2022-2023 – 2023-2024 – Écoles sous surveillance

Le secrétaire général, M. Pierre Côté, présente le projet de *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud 2021-2022 – 2022-2023 – 2023-2024*.

5.9- État des taxes qui restent dues par les propriétaires

La directrice du Service des ressources financières, Mme Annie Ménard, présente le dossier des taxes qui restent dues par les propriétaires.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud peut vendre des biens immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE, pour ce faire, le directeur général doit préparer un état des taxes scolaires qui restent dues (art. 339 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE l'état des taxes scolaires qui restent dues doit être approuvé par les membres du conseil d'administration (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*);

ATTENDU QUE cet état des taxes scolaires qui restent dues doit être transmis aux différentes municipalités locales concernées (art. 340 de la *Loi sur l'instruction publique*).

CA-CSSCS-20-11-24-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Caroline Jean et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud approuvent l'état des taxes scolaires qui restent dues comme indiqué à la liste ci-jointe;

QUE cette liste fasse partie de la présente résolution comme si elle était citée tout au long;

QUE ledit état des taxes scolaires qui restent dues soit transmis aux différentes municipalités concernées.

Adopté.-

5.10- Critères d'inscription des élèves en lien avec la Politique relative aux critères d'inscription des élèves (secteur des jeunes) – Résultat de la consultation menée au comité de parents

Le directeur général adjoint, M. Pierre Côté, présente les critères d'inscription des élèves qui ont été soumis au comité de parents en prévision de la période d'inscription qui se déroulera en février prochain.

5.11- Planification annuelle du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, présente la planification annuelle des activités du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

6. RAPPORT DES COMITÉS

6.1- Comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre.

6.2- Comité de vérification

Aucune rencontre.

6.3- Comité des ressources humaines

Aucune rencontre.

6.4- Comité consultatif du transport des élèves

Mme Nadine Demers et Mme Ann O'Farrell, administratrices, exposent un compte rendu de la rencontre du 10 novembre 2020, à 14 h 30, en visioconférence TEAMS.

7. INFORMATIONS**7.1- Formation des membres du conseil d'administration (ÉNAP)**

Le directeur général, M. Jean-Marc Jean, informe les membres du conseil d'administration des modalités d'organisation de la formation qui leur sera offerte par l'École nationale d'administration publique.

8. SUJETS DIVERS

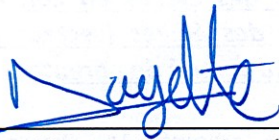
Aucun sujet.

9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-CSSCS-20-11-24-09

II EST PROPOSÉ par madame Gabrielle Brisebois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 22 h.



Mme Hayette Laouari, présidente



M. Pierre Côté, secrétaire général